

LES DYNASTIES YANSI DU CONGO-KWILU *

par

P. SWARTENBROECKX

L'objectif anthropologique visé par cette étude dépasse de beaucoup l'intérêt de la simple étude folklorique. En faisant écho à l'alerte lancée récemment par l'école africaniste Georges Balandier de la Sorbonne, préoccupée de la désacralisation accélérée des traditions bantoues, nous voulons lui apporter un argument de plus sur le sens africain du sacré, constitutif du social et du politique dans les sociétés primitives.

Sans doute, naguère et même aujourd'hui, les coloniaux, disons plutôt les hôtes européens de l'Afrique, étaient-ils surtout frappés par les aspects pittoresques, voire carnavalesques des rites bantous d'initiation, de consécration, si prodigues en masques et fards, en tutus de raphia, en rythmes lascifs ou trépidants. Mais n'avons-nous pas entendu récemment, en début de Carême, à notre télévision, de graves anthropologues déceler, sous les dehors des carnivals les plus débridés de régions fort policées, un substrat de défoulement vis-à-vis de terreurs mystiques venues du fond des âges ?

Analysons donc, si vous le voulez bien, les motivations profondes de l'organisation politique et sociale d'une peuplade vieille-bantoue occidentale dont nous avons déjà présenté ici diverses institutions, celle des Yansi, qui s'échelonne sur les deux rives du Kwilu, entre Bandundu et Kikwit.

Sur un territoire vaste comme la Belgique, naguère réparti entre trois circonscriptions de l'époque coloniale, Bandundu, Kikwit et Masi-Manimba, nos pionniers ont relevé la présence d'environ 120 domaines jalousement indépendants les uns des autres, peuplés de tribus diverses, mais appartenant de l'aveu de toutes à leurs premiers occupants, les Yansi. C'était une mosaïque, une poussière d'états

(*) Communication présentée le 29 mars 1971.

lilliputiens autonomes, auxquels la Colonie belge n'a eu aucune peine à imposer sa domination, son organisation, en dépit d'une grève perlée assez insidieuse.

Le gouverneur Tilkens, frappé par l'éclat des royautes africaines telles que celles des Zandé ou Kuba, surtout des Tutsi du Rwanda ou du Burundi, souhaite rechercher et restaurer les anciennes dynasties congolaises, partout où l'on pourrait découvrir des traces de leur survivance. Cette étude, pour les Yansi, fut menée surtout par l'excellent administrateur Wilsens, tandis qu'un levé méticuleux d'itinéraire des fonctionnaires Even et Wilmart précisait les limites des groupements et de leurs possessions respectives. Le résultat de ces enquêtes est consigné dans la première carte officielle du territoire de Bandundu, parue en 1937. Il révèle l'importance de la famille princière Kingoma, malheureusement divisée en quatre branches, maîtresse surtout des terrains d'entre-Kwango-Kasai ; mais aussi l'existence d'autres clans régnant à l'Est, tels Kindia, Kimbie, Kinkie, Kinzaam, Kisaal, enfin Kimpil qui règne sur les Yansi dits Banswo au nord-est. Il y en a d'autres de moindre importance. Mais les luttes intertribales ont provoqué un enchevêtrement d'annexes reprises par tel ou tel clan bien loin de son centre principal. La seule vraie chefferie coutumière qui survécut à la réorganisation Tilkens, parce qu'elle était homogène et d'un seul tenant, fut celle du matrilineage princier dit Engom a Mikwi, à cause de lointaines accointances avec les Bankwu ou Mfunuka, ou aussi Engom a Mbiim, car il occupe l'immense lacis de rivières de cette forêt marécageuse, nommée Mbiim. On dut transformer les autres groupements en secteurs confiés à des clercs plus lettrés que les trop nombreux vieux chefs, dont on fit des membres du conseil et du tribunal.

I. Notions sociales et politiques de base

1. Il y a chez les Yansi *trois classes sociales* : noblesse, plèbe, esclaves. On nomme les nobles ou membres du matrilineage régnant *Bamwil*, les plébéiens ou roturiers *Bansaan*, et les esclaves *Bamwook* ou *Baar a Nziim* (hommes achetés). Seulement, ces esclaves n'ayant plus de clan propre, relèvent nécessairement du clan de leur maître, qu'il soit *Mwil* ou *Nsaan*.

2. *Différence entre clans Nsaan et Mwil.* Les matrilineages *Ndwo* sont donc de deux espèces. Les uns possèdent un domaine propre et y règnent, et on les nomme *Ndwo a Kimwil* ou clans-chefs ; les autres en sont dépourvus et leur lignée, même si elle possède une terre ailleurs que dans la chefferie où ils vivent, s'appelle *Ndwo a Bansa* ou clan plébéen. En fait le mot *Nsaan* est analogue au kikongo *Nsiona*, qui signifie orphelin, abandonné, enfant recueilli ; à supposer que le matrilineage en question règne sur quelque autre terre, ce qui est généralement le cas, c'est comme si les siens l'avaient abandonné aux bons soins d'un domaine étranger. Lequel, nous le verrons, ne l'a accepté que dans une condition non pas servile, mais féminine, à titre de clan-femelle du lignage régnant qu'il doit considérer comme son *Mudim* ou mari. Il arrive d'ailleurs que des roturiers *Nsaan* restent en relation avec le domaine propre de leur clan d'origine, et en portent à l'étranger les titres donnant droit à la succession. Leur mère en effet, en vertu de la virilocalité des mariages Yansi, a pu être attirée sur la chefferie d'un mari plébéen. Remarquons que les plébéens mènent une vie clanique autonome à l'intérieur de la chefferie qui les a adoptés lors de leur arrivée en échange d'épouses, condition sine qua non d'admission. Mais leurs anciens y exercent l'autorité sur leur propre lignage, la prêtrise des morts, et collaborent au gouvernement comme juges et conseillers (*Bakwuur* ou *Aniét*). Enfin beaucoup de *Nsaan* sont anoblis par leur alliance matrimoniale avec les chefs, soit comme épouses *Balwaar*, soit comme princes-consorts *Babyaal*.

D'où vient pourtant qu'ils se soumettent à l'autorité des chefs, au point d'admettre des conditions fort dures, malgré les compensations dues à une démocratisation relative ? C'est que la dignité cheffale est basée sur des éléments sacrés, c'est-à-dire des croyances animistes auxquelles les plébéens souscrivent.

II. Mythes bantous sacralisant le pouvoir des chefs

1. Le principe fondamental est *le respect et la crainte dus aux morts*, aussi bien par leurs héritiers que par les descendants de ceux qu'ils ont adoptés sur le domaine qui leur appartenait. Ce domaine, c'est leur pays *Nsyé*. Il continue à appartenir aux morts qui l'ont jadis conquis, ou plus simplement occupé les premiers ; et c'est un bien

inaliénable, du moins en tant que propriété foncière. On n'en peut concéder aux vivants que diverses formes d'usufruit.

2. Ce domaine a été transmis par les conquérants morts, par ligne directe, c'est-à-dire par succession féminine ou utérine, aux vivants de leur matrilineage. Les Yansi sont en effet des matrilineaires, et *la pérennité du matrilineage*, qui est une personne morale dans laquelle les individus ne font qu'un à travers l'infini du temps, avec bien entendu des relations conformes à l'âge et au sexe de chacun, cette pérennité est *un dogme*, unissant les vivants à leurs racines, qui sont les défunts. Rappelons que personne chez les Yansi ne peut épouser une femme de son propre clan, et il n'y a pas d'exception à cette règle d'exogamie clanique, sinon le mariage avec les esclaves du clan, précisément parce qu'ils sont par leur mère d'une autre origine clanique, bien qu'ils portent le nom de leur clan-maître. Ajoutons enfin une remarque qui semble avoir échappé à beaucoup d'ethnologues. La notion de matrilineage domine celle de la peuplade, de la tribu, voire de la nation. Tant de matrilineages ont été déplacés d'une ethnie à l'autre ! Des Yansi se reconnaissent une parenté plus étroite avec certains Humbu, Teke, Mfunuka, Hungana, qu'avec leurs propres compatriotes Yansi, parce qu'ils voient dans les premiers des éléments de leur clan d'origine. Non que ces lignées soient toujours identiques par le nom. Il suffit qu'elles le soient par l'observation d'un même tabou alimentaire. Cette dispersion des clans parmi des peuplades aujourd'hui considérées comme différentes nous explique pourquoi le premier souci d'un matrilineage Yansi est de se constituer un *Nsyé* ou domaine propre, où il soit noble de naissance, où il ait sa propre capitale *Mbé*, ses travailleurs *Nsaan*, ses esclaves *Mwook*, où son clan devienne famille royale *Ndwo a Kimwil* et porte sa propre couronne *Mpu*. J'ai maintes fois questionné des plébéiens, même au hasard, en formulant cette demande rituelle : *Mpu a be Nkwuu* ? Où avez-vous votre couronne ? Croyez-moi ou non, ils en avaient toujours une quelque part. Un vieillard du clan du Chacal *Kimbul* me récitait sa piteuse devise de matrilineage : « Me Mbul. Aya Ngo, Ngo Iya bubuy. Me Mbul énsèl ngwé, lè ndi mayaar ». En français : « Je suis le Chacal. Survienne le léopard (le clan Kingoma), il prend sur moi la préséance. C'est que tandis qu'il conquérait le domaine, moi pauvre Chacal, je m'attardais en brousse à cueillir et manger des prunes-caques ». Mais alors, vous de Kimbul, n'avez donc aucun domaine sur lequel

régner vous-même ? lui demandai-je. Et à ma grande surprise il répondit : — Mais si ! — Et où donc ? — A Tsisidii. Notons que Tsisidii signifie tout petit. — Voulant le sonder sur le bien-fondé de cette affirmation, je repris encore : Sais-tu où se situe Tsisidii ? — Parfaitement, me répliqua-t-il, c'est dans la province du Kasai, tout près de la mission de Mateko. Mignon domaine, à mille kilomètres d'ici, mais domaine quand même. Les *Kingoma* ou *Engom* admettent sur leurs terres un clan parent qu'ils nomment *Engom a Nsaan*, Kingoma plébéien, branche appartenant réellement à leur matrilineage mais arrivée trop tard pour en revendiquer une parcelle. On les console, lors des investitures, en leur laissant poser le pied sur la queue de cette peau de léopard qui sert de trône au chef, et on leur accorde, à eux et quelques autres, le nom de *Engom a Mukil a Ngo* : Kingoma de la queue du léopard. Un symbolisme un peu humiliant. Eh bien ! ceux-là aussi ont trouvé le moyen de se tailler un petit domaine sur le territoire de Masi-Manimba, en basse Lukula. Ils ont dû néanmoins y garder le patronyme matrilineaire *Engom a Nsaan*.

3. Pour être héritier légitime d'un matrilineage régnant, il faut donc être né d'une *Ntwekaar*, d'une femme noble de ce matrilineage. C'est pourquoi le successeur seul capable de représenter les morts du clan dont il charrie le sang dans ses veines ne peut jamais être un fils de chef, mais un *neveu utérin*, fils d'une sœur ou cousine proche, ou évidemment un frère plus jeune né de la même mère. La femme seule constitue la tige, la branche productrice du vieux tronc matrilineaire. Son fils en est un fruit, mais il ne peut reproduire la lignée féminine, quoiqu'il règne sur elle et ses clients.

4. Il arrive pourtant qu'au moment d'une succession, le clan régnant ne dispose d'aucun héritier mâle majeur. Alors joue à plein le mythe de pérennité de la matrilinearité clanique. C'est une *Ntwekaar* adulte et de bon jugement qui prendra les rênes du pouvoir, et elle les tiendra jusqu'à sa sénilité ou sa mort. C'est dire que dans le système politique Yansi, une *Ntwekaar* ou *princesse par le sang maternel* a plus d'importance qu'une *Mulwaar* ou épouse de chef. Ajoutons que quand règne cette princesse, on l'appelle généralement *Mfumukaar*, en kikongo *Mfumunkento*. Ces femmes remplissent leur office avec quelque modestie et retenue conformes à leur sexe, mais souvent avec plus de dignité que les hommes. Elles sont d'ailleurs assistées

dans les corvées du pouvoir par leur mari ou prince-consort. C'est pourquoi il porte le titre de *Mubyaal*, qui signifie régent ou régner. Il doit pourtant laisser toute décision finale à son épouse ; c'est le matrilineage qui règne et il ne peut abandonner sa primauté.

5. Un chef régner *s'identifie avec le fondateur* de sa lignée, et tout spécialement en cas de contestation de son autorité. A travers ses prédécesseurs, plus intimement le dernier dont il était premier successeur ou *Ngamelüim*, il a recueilli le *Mutyuk a Bakwuur* : les données d'origine de ses ancêtres. C'est l'ensemble des notions de droits et devoirs propres aux maîtres d'un domaine. Il a appris de l'ancien les devises racontant poétiquement de quel pays on est parti, la conquête du sol, ses limites, ses contrats avec les clients plébéiens ou les voisins immédiats : il en a reçu les mots d'ordre pour la conservation du legs ancestral. Durant la longue veillée de deuil qui précède l'investiture, il pratique, surtout par incubation ou onirisme, l'identification avec ses morts. C'est pourquoi, bien qu'il porte généralement un autre nom que le fondateur, il ne craint pas de s'affirmer identique à lui. J'ai entendu Henri Tansélé, successeur de *Nzedhba*, mort il y a trois cents ans, se frapper la poitrine en proclamant fièrement : *Mè Nzedhba, je suis Nzéréba*. Et le chef Bey en faisait autant pour son ancêtre *Tasat*, aîné et rival du précédent.

6. Le chef régner est aussi *le prêtre du culte* des conquérants du domaine. Lors de guerres, épidémies, famines, crises de prospérité ou fécondité des nobles aussi bien que des plébéiens, il doit faire à la tombe de ses ancêtres des sacrifices sanglants de boucs ou de coqs. Et il ne peut boire son malafou sans en avoir offert au préalable une libation à la terre où gisent ses prédécesseurs.

7. C'est pourquoi, avant même de lui conférer définitivement le pouvoir, la plèbe exige de lui qu'il fasse la preuve qu'il attire sur sa personne la bienveillance de ses aïeux. Cette démonstration consiste dans un *exploit de chasse* : le chef doit tuer ou faire tuer par ses chasseurs fidèles, ici un léopard, là un gros gibier, éléphant ou buffle surtout. S'il n'y réussit pas, il doit céder le pouvoir à un puîné. Nous avons rapporté dans une communication de 1966 comment la jalousie d'un chef régner l'entraîna à tuer successivement plusieurs neveux, plus heureux que lui à la chasse.

8. Un autre élément sacré du pouvoir est son *monopole de virilité*

sur son domaine. C'est un droit et même un devoir auquel l'héritier ne peut renoncer sans déchoir. Le matrilignage princier n'a jadis admis des *Nsaan* (plébéiens) sur ses terres que contre livraison d'épouses cheffales, qu'on appelle *Balwaar*, ou *Betyul a Mwil*, leurs descendantes ne pouvant être épousées que par les chefs. Les plébéiens libres constituent une réserve d'épouses pour le clan chef, unique clan mâle.

9. La *polygamie est donc de règle* pour les princes régnants, sans doute pour manifester leur richesse, mais surtout pour prouver leur virilité. Il ne s'agit pas de harems de centaines de femmes à la façon Kuba ou Zandé. Mais par exemple d'une quinzaine d'épouses. Le chef, si pudique soit-il dans la vie courante, ne manque pas d'exalter dans sa devise sa pilosité, ou même les dimensions impressionnantes de son organe viril. Il doit rester le mâle par excellence dans sa chefferie. Personne ne peut toucher à ses femmes, les *Balwaar*.

10. Il détient à cet effet un talisman effrayant, dont le nom est chez les Kingoma *Mulwuum a Mbe Ngaan*. Mbe-Ngaan rappelle l'endroit, le bivouac des chefs pendant l'exode, où fut consacré ce fétiche durant la migration et avant l'occupation des terres vacantes des bas Kwango, Kwilu, Inzia et Lukula.

Mulwuum vient de *Lwuum*, semence virile, et signifie emblème mâle. Ce talisman est normalement garni d'un glaive d'exécution appelé *Mbyey a Kinsya*, le cimenterre ou couperet soudanais. Et voici qui prouve que le monopole de virilité se confond dans l'idée des chefs avec la dignité de leur pouvoir sur le *Nsye* ou leur petite nation. Le *Nsaan* ou plébéien qui osait avoir des rapports sexuels avec une épouse du chef ou une fiancée légale *Ketyul* de son matrilignage, était nommé *Edyansye* : mangeur du pays, lèse-domaine ou parfois *Edyankwa* : qui a mangé sa propre mort. Il était décapité par le bourreau sur le talisman viril, sa famille *Nsaan* était réduite en esclavage par les nobles dont il avait lésé la majesté.

11. Il n'en allait pas de même pour quelque aventure d'un manant avec une femme de la noblesse *Ntwekaar*, à condition qu'elle fût encore libre de lien conjugal et consentante. C'est logique. Car les femmes aristocrates utilisaient à leur manière le privilège cheffal de virilité en inversant les rôles ordinaires des demandes en mariage. Elles choisissaient elles-mêmes parmi les *Nsaan* l'élu de leur cœur, le

désignaient à leur chef de famille, qui allait lui révéler sa promotion au rang de prince-consort ou Mubyaal en lui piquant dans la chevelure une plume caudale rouge de perroquet. L'homme acceptait généralement le contrat. Pourtant, à l'inverse du cas des chefs, il s'engageait ainsi à la monogamie, loi qui tombait d'ailleurs en désuétude déjà de mon temps. Ses services virils étaient entièrement réservés à la princesse. De plus, il n'avait pas de dot à payer. Il va sans dire que ces demoiselles, parfois aussi ces jeunes veuves du clan cheffal se livraient pour la bonne cause à un examen des facultés génitives du jeune homme qu'elles souhaitaient pour époux. En cas de grossesse consécutive à une expérience sans lendemain, le fruit de ces amours enrichissait quand même le matrilineage cheffal. Bien entendu, il ne pouvait être question d'un viol par quelque chaud lapin de manant. Ajoutons encore un avantage qui attirait les plébéiens à cet anoblissement un peu asservissant. En cas de décès de leur épouse noble, la famille de celle-ci s'engageait à lui en fournir une autre. Nous avons connu de ces consorts qui en étaient, après des deuils successifs, à leur sixième épouse. Enfin, c'était pour eux une grave affaire que d'essayer d'échapper à cette alliance astreignante. Ils devaient dans ce cas payer la rupture du contrat, ce qui se dit *Lekunsaab* : la mort du bouchon de laalebasse à malafou qui présida à la première union conjugale cheffesse-manant.

12. Mais revenons encore au culte des morts qui donne un sens sacré au pouvoir chez les Yansi. Il arrive que le domaine ait eu des maîtres antérieurs, évincés ou non par le conquérant. Les esprits de ces morts sont censés résider dans les sources, les marais, les galeries forestières inondées. Les Bakongo les nomment *Bisimbi*, les Yansi *Nkith Esii*. La crainte de ces morts donne une grande autorité à ceux qui détiennent les fétiches propres à les apaiser. Il est donc de bonne politique pour les chefs de protéger leur matrilineage et ses clients contre les sortilèges éventuels de ces morts étrangers. Mais c'est affaire de spécialistes, les prêtres du *Mungab*, du *Lebui*, de *Maamwe* ou autres *Nkith Esii*. Et leur maîtrise sur ces esprits des morts leur confère dans la chefferie un pouvoir qui s'étend chez les *Nsaan* à la fondation de chaque village *Laal* ou *Mudzub*, où il doivent au préalable enterrer le fétiche *Mungab* ou *Lebui* coiffé de l'offrande de deux œufs de perdrix. Quant aux *Mwil*, s'ils savent que ces prêtres sont en fait les descendants d'un pouvoir antérieur

qu'ils ont évincé, ils doivent composer avec eux. Leur opposition à une promotion cheffale est généralement sans appel. On constate ici, une fois de plus, l'influence du culte des morts sur le pouvoir.

13. Il y a plus encore. Si un Yansi s'identifie par solidarité avec toute sa lignée, vivante ou morte, trouvant en chaque descendant des mêmes femmes un alter ego, avec un droit prioritaire pour les aînés sur les cadets, des hommes sur les femmes, tout Yansi se prolonge aussi lui-même dans sa descendance, et est censé s'y reproduire, s'y réincarner, y revivre dans un alter ego à toutes les générations paires qui le suivent. J'ai démontré précédemment que cette croyance sous-jacente en une revie de l'aïeul dans chacun de ses petits-enfants *Batyul* (équivalent du kikongo *Batekolo* : des rejets, des ramifications), est à l'origine des mariages consanguins coutumiers, surtout entre le neveu utérin et la fille d'une fille de cet aïeul. Les Yansi ont trouvé dans cette croyance le moyen légal, coutumier, de faire introniser un neveu successeur par un double vivant du mort lui-même, un fils de son fils. Comment procède l'aïeul qui veut passer ses droits, dans les deux cas précités, à un neveu successeur ?

Remarquons tout d'abord les relations d'affection spéciale qui lient aïeuls de l'un ou l'autre sexe à leur petit-enfant. Il y a entre ces générations paires d'ascendants et descendants une intimité du genre époux-épouse entre sexes différents, une grande licence d'atouchements (qui toutefois chez les Yansi exclut le coït), et surtout une familiarité de jeu, le petit-enfant ayant par exemple le droit de taquiner son grand-père en lui arrachant des poils de barbe. Le grand-père chef de terre sait, comme tout Yansi, qu'il ne peut être enterré que par ses *Batyul* (petits-enfants). Certains peuvent être esclaves par leur mère, ils n'en ont pas moins l'affection spéciale de l'aïeul, qui leur laisse parfois porter un de ses insignes comme le pectoral de cuivre. Mais parmi les fils de ses fils nobles et libres, il doit se choisir un préféré qui sera son double après sa mort, et auquel il confie les fonctions vraiment nationales qui lui donnent droit à un tribut spécial de chasse, et à porter le titre du principal fonctionnaire, de camerlingue, dirait un vieil ecclésiastique, chargé de présider ses funérailles, l'inter règne, et l'investiture officielle de son successeur. Le titulaire de cette fonction sacrée, venue des plus respectables traditions, est le *Mubyém* ou *Mumbabyém* : celui qui les intronise, le consécrateur, le prêtre du sacre pouvant seul valider le

neveu successeur. Et remarquons le côté curieusement démocratique de cette institution. Le *Mubyém*, fils d'un fils du chef défunt, ne charrie nullement dans ses veines le sang pur de la noblesse, qui ne connaît que la descendance utérine. Il n'est pas fils de *Ntwekaar*. Ses titres de noblesse tiennent uniquement à sa proche ascendance cheffale patrilatérale, mais il est de sève plébéienne. Nous analyserons ces degrés de noblesse ultérieurement. C'est donc aussi bien au nom de la plèbe que de la noblesse qu'il présidera l'interrègne, durant lequel il conserve chez lui les insignes qu'il a seul pu enlever au chef mourant, à titre d'alter-ego, ce que ne pouvait faire le neveu successeur ; durant ce temps aussi, il partagera avec les chefs de clans plébéiens les tributs de chasse, la cuisse de tout gibier. Bien plus, il donnera à la roture et aux degrés inférieurs frustrés de la noblesse, l'occasion de se défouler aux dépens des veuves du chef et de sa parenté noble, de leur complexe d'infériorité. Ces interrègnes du *Lil* ou deuil d'un chef sont pour sa famille, non protégée par l'héritier qui doit alors se recueillir dans la solitude, une période de persécution d'autant plus dure que, tandis qu'on leur vole petit bétail et autres biens, ils doivent constituer des provisions pour la fête de consécration de leur parent élu.

Retenons en tout cas l'originalité de ce procédé de transmission du pouvoir, basé somme toute sur un mythe de métempsycose humaine, de réincarnation.

14. Mais justement, dans la mentalité Yansi, il existe aussi une croyance, dure comme fer celle-là, et pas seulement sous-jacente, en une métempsycose animale. Selon eux, des hommes sorciers, morts ou vivants, peuvent transférer leur esprit dans certains animaux, entre autres le crocodile, le buffle ou l'éléphant, et sous cette forme, poursuivent de leur haine les vivants qu'ils n'aiment pas. Quant au chef, ses ancêtres morts se réincarnent dans le léopard *Ngo*, qui est à la fois le totem et le tabou du clan *Kingoma*, interdit alimentaire auquel s'ajoute tout animal à pelage ou plumage rayé ou moucheté : antilope tragélaphe, serval, hyène (dont on pense qu'elle est le fantôme d'un chef étranger errant sans repos), enfin pintade des plaines ou des bois. Si un léopard met la région en coupe réglée, gare au chef qui n'arriverait pas à éliminer cet ancêtre réincarné devenu prédateur. Aussi quand on en tue un, c'est une occasion de grande liesse. On porte le chasseur heureux en triomphe, on congatule son épouse, et l'on livre au chef la dépouille de son ancêtre félin,

les yeux maléfiques soigneusement couverts d'un bandeau de verdure. Le chef lui coupe aussitôt les moustaches, extrait du cadavre le fiel et brûle publiquement ces ingrédients, propres à confectionner des sortilèges. On mange, on boit, on danse. Enfin on dépèce la bête dont le chef prélève les dépouilles nobles, peau, dents et ongles. Les *Nsaan* peuvent consommer la viande. Ce qui reste du fauve est alors conduit en grande pompe au cimetière des chefs par le *Mubyém* lui-même, parce que seul il peut procéder aux obsèques de son aïeul-panthère.

Tel est le monde sacré dans lequel se fonde et évolue le pouvoir légitime des chefs Yansi, surtout ceux du clan Kingoma. On imagine facilement le choc du christianisme ou du rationalisme modernes contre ces mythes primitifs, et soit dit en passant, le problème que crée pour les chefs à l'ancienne mode la raréfaction du gros gibier, et spécialement des fauves.

III. Titres de noblesse par droit de matrilignage

1. *Mwil*, pluriel *Bamwil*, est le terme générique désignant tout membre par filiation utérine du clan régnant sur une terre Yansi. *Kimwil*, mot abstrait, désigne la royauté, la détention familiale du pouvoir, l'ascendance ou la descendance royale, le pouvoir ou la participation au pouvoir par droit de naissance. Le matrilignage princier est le *Ndwo a Kimwil*, c'est-à-dire l'ensemble des descendants par les femmes d'une femme-ancêtre noble, souche commune, mère de tout le clan.

2. *Les femmes aristocrates* peuvent donc seules transmettre à leurs enfants mâles ou femelles la noblesse, c'est-à-dire la dignité cheffale. Ces mères de chefs, sœurs utérines ou claniques de chefs, mais *jamais épouses de chefs*, portent le titre de *Ntwékaar*, pluriel *Bantwékaar*, qui signifie exactement femme-tête, femme-chef (car chef égale tête). Elles seules sont les tiges ou branches fructifiantes sorties de la souche, du tronc matrilinéaire, et leurs fils en sont les meilleurs fruits à leurs yeux, mais seulement fruits, car s'ils peuvent et doivent de préférence régner avec leurs vertus de mâles, claniquement parlant, ils ne peuvent féconder que des femmes *Nsaan* ou *Mwook*, plébéiennes ou esclaves, et leurs propres enfants, anoblis par simple ascendance noble, ne sont pas membres directs, utérins, du matri-

lignage cheffal de leur père, mais relèveront du clan maternel. C'est normalement le fils le plus âgé de ces *Ntwekaar*, compte non tenu d'ailleurs de l'ancienneté d'âge maternelle, qui doit régner, ou succéder à son oncle maternel régnant décédé. Son droit d'aînesse compte, mais il faut qu'il soit majeur, nubile, raisonnable au moment de la succession, et de surcroît apte par santé et jugement au pouvoir. Si aucun mâle n'est majeur au moment crucial, la tige mûre prime le fruit vert, et c'est une *Ntwekaar* qui pour sa vie entière, prendra le pouvoir. Elle le gardera quand l'héritier mâle deviendra majeur, et formera celui-ci comme successeur sous la direction d'un *Nkyan*, un sage, un prud'homme. Quant à elle, lorsqu'elle gouverne, on la nomme *Mfumukaar* (en Kikongo *Mfumu-Nkento*).

3. *Les hommes du matrilignage régnant* sont tous *Bamwil* (princes) de naissance, comme fils d'une *Ntwekaar*. Leur succession au trône s'ordonne selon leur date de naissance ou droit d'aînesse, et donne lieu aux titres successoraux suivants :

Mfum : chef en exercice. On disait jadis pour un roi *Mutiin*.

Ngameliim ou porte-insignes est son successeur présumé, et il doit le former en lui transmettant le *Mutyuk a Bakwuur* (legs des traditions ancestrales). Son suivant est

Nganswuu : le conjureur de sortilèges ou de désordres. Puis

Ngankii : porte-amulettes, suivi de

Ngambél : porte-diadème. Il s'agit d'une enfilade de cauris, cerclant le front ; elles servent de dés pour des horoscopes.

Ngabanz yok, le cinquième sur la liste, porte un nom quelque peu humoristique : celui qui les enterre tous ; façon d'exprimer qu'il clôt la série.

Enfin, tous les puînés, ou aussi les infirmes incapables de régner, ont droit au titre générique de successeur au trône, qui est *Nkat* ou *Nkyat a Mwil*, titre déjà connu des visiteurs européens du Loango (Lopez, Dapper) qui nous le renseignent sous la forme locale de *Mani-Kata*.

IV. Noblesse par alliance ou descendance

1. *L'épouse d'un chef*, et par extension l'épouse ou la fiancée coutumière de tout noble, a titre de *Mulwaar*, *Mungaan*, ou plus simplement de *Ketyul a Mwil*, ceci dans le cas où elle est réservée à titre de

« petite-fille » du clan cheffal à quelque mâle de celui-ci. Nous l'avons déjà constaté, une « reine » de ce genre cède en importance le pas aux princesses *Ntwekaar*. Mais la *Mulwaar*, en vertu du monopole viril cheffal, est absolument intouchable sous peine de mort, fût-elle esclave par sa mère. On la vêt de rouge, couleur des chefs.

2. Le mari ou *prince-consort* d'une femme noble, est généralement *Nsaan* ou plébéien de naissance, encore qu'on puisse donner un époux-esclave à une princesse, dont la progéniture n'en serait pas moins noble. Le titre de tels hommes est *Mubyaal*, pluriel *Babyaal*. Au cas où leur épouse, faute de garçon majeur, est obligée d'assumer elle-même les obligations et prérogatives du pouvoir, le rôle du prince-consort, du point de vue représentatif et consultatif, donne évidemment à sa tâche un éclat et une efficience hors pair.

3. *La descendance d'un couple régnant*, sans jouir du sang princier domanial, faute de matrilinearité noble, garde pourtant une condition aristocratique par alliance durant trois générations, et peut de ce fait exercer certaines fonctions effectives du pouvoir, l'une même essentielle à sa transmission. Les titres de noblesse se répartissent dans l'ordre des générations : 1) *Mwan a Mwil* ou *a Mfum*, plur. *Baan a Mwil* : fils ou fille de chef. Un fils de chef épouse une *Mulwaar*, mais une fille de chef n'a pas droit à un *Mubyaal* ou prince-consort. Leur rôle réduit en matière politique rendait quelque peu dérisoire le souci du gouvernement colonial, tenant trop peu compte des cas de matrilinearité, de faire éduquer spécialement « les fils de chef ». 2) La deuxième génération a une importance politico-sociale beaucoup plus considérable. Petit-fils, petite-fille se dit *Mutyul* (Kikongo *Ntekolo*), plur. *Batyul*. Chacun d'entre les *Batyul a Mwil* est une réincarnation de son aïeul ; si c'est une fille, de son aïeule. Ces filles n'épouseront pas un *Mubyaal*, mais nécessairement un *Mwil*, puisqu'elles sont par naissance *Betyul* (fiancées d'office) de l'aristocratie. Cette identité entre le *Mfum* et ses *Batyul* crée entre eux une affection spéciale déjà signalée, souvent manifestée par l'aïeul par quelque prérogative comme le port d'un insigne voyant. Sa prédilection va surtout aux fils de ses fils, parmi lesquels il choisit le camerlingue ou *Mubyem* dont nous avons décrit le rôle important. L'épouse d'un *Mutyul* mâle est toujours une *Mulwaar*, et on lui renouvellera sa partenaire à chaque décès d'épouse, aussi longtemps qu'il leur survit. 3) La 3^e génération porte encore un titre modeste

de noblesse : ceux-là sont les *Nkaláy*, vocable qu'on traduisait en Kikongo du Loango *Mani-Lansi*. Leur épouse et leur progéniture sont *Nsaan*, simples roturiers.

V. Noblesse et esclavage

Le concept d'esclavage n'est pas absolument incompatible avec celui de noblesse ou royauté, sauf sur une prérogative essentielle, bien sûr, qui est la liberté. Mais l'esclave des nobles, tout en restant absolument dépendant de ses maîtres, portait un reflet de leur dignité, qui non seulement le rendait supérieur aux esclaves des plébéiens, mais lui valait certaines fonctions proprement nationales. Une femme esclave épousée par un noble était *Mulwaar*, une façon de reine, pas du tout de simple concubine : elle enfantait des esclaves spécialement utiles à la nation ; et valait la peine de mort à tout plébéien qui eût bafoué les chefs en la violant. Un *Mubyaal* pouvait être parfois esclave également, ce qui n'avait aucune influence sur la condition noble de ses rejetons. Un esclave intelligent et fidèle pouvait assumer le rôle de conducteur du peuple entier, comme ce fut le cas de *Ntwal a Muyo* lors de l'exode ; il n'est pas le seul *Ntwal* ou guide de l'histoire des Yansi, et il fut la souche de la dynastie de Fwakamba. J'ai signalé dans une étude antérieure le rôle important pour la nation des esclaves livrés par un peuple voisin pour l'acquisition d'une terre. Ils sont le vivant témoignage du contrat passé sur le talisman *Mbeem*, aussi on les nomme *Kidiambeem*, ou *Mubil*, grenier à semences pour leur propre tribu devenue amie et alliée. On ne pouvait les humilier, et tous, nobles ou plébéiens, les saluaient du titre de *Yaya*, frère aîné ou sœur aînée. Enfin, sous la Colonie, bien des esclaves ont remplacé le chef authentique, leur maître, pour souffrir à sa place les fantaisies de l'occupant, et plusieurs ont été médaillés par l'État et ont laissé des successeurs au pouvoir. Trop souvent aussi, les chefs ont confié aux écoles, pour se débarrasser des missionnaires, des esclaves plutôt que des parents. Une fois lettrés, ces esclaves ont tout naturellement dominé d'une manière ou l'autre leurs anciens patrons.

VI. Répartition des domaines Yansi

Les Yansi semblent être le rameau bantou occidental pur le plus longtemps attardé jadis dans les contrées du Nord, à tel point que les Kongo eux-mêmes, ne reconnaissant pas les radicaux de leur langue dans leur idiome extrêmement contracté et usé, les ont confondus avec les Nzige ou Zande, ce qui leur vaudra, à l'époque des enquêtes de Lopez, vers 1600, le nom d'Anzicains, englobant d'ailleurs les Teke, Humbu, Mbunda, Boma et Mfunuka.

Au début du xvi^e siècle, les Yansi, appelés Wansi par les gens du Loango, séjournèrent en bordure du golfe de Guinée, très au nord du Loango-Ngiri, peut-être au Rio Muni ou au Camérout. Beaucoup vivaient près de la mer, d'autres dans la savane. Puis commença la grande chasse aux esclaves, avec la complicité de tribus africaines. Les vieillards m'ont souvent affirmé : ce ne sont pas les Yaka qui nous ont chassés de Kimput. Ils donnaient en effet ce nom au pays où ils avaient vu débarquer les premiers blancs, les Mputulukesi, Portugais, croyant que leur pays Mput était tout près. La peuplade qui nous a chassés, m'assuraient-ils, est celle des Kut-Kut (peut-être les Kota du Gabon), qui avaient des mousquets auxquels nos petits arcs à flèches de roseaux ne pouvaient résister. Pourtant ils avaient réussi à se maintenir à peu près indépendants contre les Loangiens du Sud, dont le roi avouait aux Blancs (témoins Lopez à travers Pigafetta, ou Dapper vers 1640) que Mani-Wansi, le roi Yansi lui avait donné beaucoup de fil à retordre. Attaquée du Sud, la peuplade s'enfonça vers le Nord-Est, en direction de Bangi, et y croisa les Azande, eux-mêmes en pleine migration. On suivit la rive droite de l'Ubangi, *Nzyl a Bubaam* (que les Yansi de l'Est prononcent Ubang) et l'on s'y battit avec ses bateliers les Babaam, dont la rame pointue comme une sagaie « opéaal baar » transperçait les gens. On était en compagnie de *Baween* (Pahouins, Hungana, forgerons) qui fournissaient à la tribu d'excellentes haches, d'émigrés du Ngiri-Boma, qu'on appelle Baboma ou Babuma, et de *Nkaan*, parents des *Baween*, nommés aussi *Bahumbu*, déjà très batékisés, car la culture Teke s'étendait à tous les Bantous occidentaux.

On demanda des terres dans la Sanga-Alima à Mukoko, que d'autres appellent le Macoco, roi des Bateke. Il fit contrat avec ces tribus parentes, et donna à son royaume agrandi le nom d'Anziko ou

Anzi-Kana, origine de ce nom curieux d'Anzicains donné, selon les auteurs du XVII^e s. par les Kongo à tous ces Batékisés qui essayaient successivement de franchir le fleuve Kongo, et qui restera jusqu'au début de notre siècle, sous la forme de *Bayanzi* aux riverains de l'Ubangi et du Congo-Chenal. Les exigences du Macoco, après quelque dix ans, en tout cas guère plus longtemps, assurent les Yansi, obligèrent ceux-ci à un nouvel exode, en partie accompli en franchissant les roches des cataractes du Congo, dégagées par une saison exceptionnelle, mais avec force noyés. Ces bandes-là, mêlées de Yansi et Humbu, refluèrent vers *Kintaam*, dont les habitants Mbuun leur étaient apparentés, mais ils furent refoulés vers Black-River par les Bankwo, les Kongo. D'autres groupes, ayant obtenu de bonnes pirogues des Baboma, traversèrent le Chenal à la pointe Lisia. Le train de pirogues continua vers l'amont, les meilleurs rameurs étant ceux du clan Bunsyam, qui amenaient avec eux des boutures de manioc, et la direction de la flottille était assurée par un esclave-guide appelé légendairement *Ntwal a Muyo*, fidèle serviteur du clan *Engom a Buken*, dont le chef s'appelait *Nzedhba* (palmier-foudre). Tous les fuyards se retrouvèrent dans la région de Bokala sur le Kasai, et les chefs Yansi, Humbu, Boma, ceux du moins qui restaient encore avec la troupe, car des essaims avaient pris les devants, établirent un peu en amont un bivouac ou campement auquel on donne encore aujourd'hui le nom de *Mbe-Ngaan* ou bivouac cheffal. Les Boma, avantagés par leurs pirogues, s'égaillèrent, notamment sur la rive droite du Kwa vers Musie et Noki, et jusque dans la région de Bandundu, sur la rive droite du bas Kwango.

Le clan le plus prestigieux, et il l'est resté de nos jours, probablement à cause de ses accointances Mfunuka ou Teke, était celui d'Engom ou Kingoma, dont le nom générique et dominant est *Engom a Maansal*. Le plus vieux chef de tous s'appelait *Mayil*, mais était trop âgé. Son successeur immédiat était *Tasat*. Il imposa des chefs Yansi, dont la descendance règne encore aujourd'hui, mais fort rebatékisée, à Bokala et Bengana, puis fonda, sur la rive gauche du bas Kwango, la cité de *Bankwu* : ce qui signifie les Bamfunuka. On retrouve la racine du mot dans le nom définitif que ce chef prendra pour sa branche clanique aînée : *Engom a Mikwii*, Kingoma du pays Mfunuka. On dit parfois aussi *A Mbiim*, par allusion à l'immense forêt dont la partie sud sera reconquise plus tard par *Tasat*, alors en lutte avec son puîné *Nzedhba*. Il semble que *Tasat* ait couvé le

rêve de former un état-tampon entre les fuyards et Mukoko le roi Teke.

Mais tous les autres clans de moindre noblesse franchirent le Kwango avant lui, en quête de domaines personnels. C'est pourquoi *Nzedhba*, portant le titre de *Buken* qui vient du Loango et signifie successeur immédiat du chef, traversa le Kwango sur des radeaux, et peu désireux de renouer avec les Teke, ni de laisser les terres nouvelles à des plébéiens, établit sa sœur *Nseel-a-Mbuum* et sa nièce *Ngwampwo* dans sa première fondation *Kinkie* (près de l'actuel Lukombe). C'est son neveu *Makye-ma-Nkul* (œufs de tortue) qui envoya *Ntwal a Muyo* conduire le reste des Humbu jusqu'à la Wamba et conquérir celle-ci.

Nzedhba s'enfonça vers l'Inzia, puis jusqu'au Kwenge. *Tasat* se lança à sa poursuite. Chacun d'eux, sur son passage, laissait une princesse, munie si possible d'un fils, pour fonder des domaines, dont les uns resteront aux *Engom-a-Mikwii*, les autres aux *Buken*. Les conquérants durent toutefois refluer, sous la poussée de l'exode Ambuun, puis devant les incursions Tshokwe et Yaka ou Luwa. Ce qui rendit précaire la fondation de *Mpana*, par *Tasat*, et là fut enterré le vieux Mayit. Trop de buffles, d'éléphants, de potamo-chères, de sable, et d'incursions Yaka. On laissa donc ces terres à des clans secondaires, quitte à essayer plus tard de leur en reprendre quelques parcelles. Une migration Sakata venue de Nsontin, territ. Kutu, vint encore compliquer la situation. Les chefs conclurent une paix provisoire et une répartition des terres à *Nzuutum*, mine de kaolin rouge encore exploitée de nos jours en forêt de Mulol. On se battit encore après. *Tasat* parvint à se reconstituer un fief assez homogène en s'insérant entre les conquêtes nord de *Nzedhba*, et le groupe sud de *Fwakamba* issu également de *Nzedhba* par les soins de son guide, avec toutefois une interférence des Sakata de *Kimbanda/Nsay*, plus tard des *Pelende* apparentés aux Yaka, puis un retour des Humbu chassés de la *Nsele*, enfin la tardive migration *Mbala-Ngongo*.

Les chefferies fondées au début par des *Ntwekaar* ou sœurs de chefs portent leur anneau ou bracelet de règne au bras gauche. Celles qui furent confiées à un parent mâle, le mettent au bras droit.

Si nous analysons la carte de Bandundu de 1937, nous constatons grosso modo que le clan *Kingoma* et ses subdivisions *Buken*, *Maansal* et *Mbaan* règnent entre Kwango et Inzia. D'autres matrilineages ont conquis l'Est : *Kimbyé*, *Kinkyé*, *Kinzaam*, *Kisaal*, et au NE.,

chez les Yansi qu'on nomme Banswo, le clan Kimpil. Ils gardent les mêmes mœurs, les mêmes proverbes ou devises, mais fort altérés, et leurs légendes sont influencées par un apport du Sud, surtout des Mbala.

VII. Les attributs et prérogatives du pouvoir

L'insigne principal des chefs est le *Mulwuu a Mpu*, ou anneau du bras porté par le chef couronné, au bras droit si ce bracelet vient d'une fondation masculine, au bras gauche s'il a été porté d'abord par une *Ntwekaar*.

Ce qui sert de couronne se nomme *Mpu*, couvre-chef, qui est un bonnet rouge chez les *Mikwii*, *Mpusal* ou chapeau confectionné de plumes chez les *Buken*.

Viennent ensuite les dépouilles du léopard, la peau *Ebaan a Ngo*, qui sert de trône, les dents *Madzin a Ngo* qui forment le collier. On y trouve parfois quelques dents de lion, datant des rapports avec les Teke, ou même prélevées sur le roi des animaux qui fait des incursions sporadiques dans l'entre-Kwango-Inzia ou sur la Wamba. Je l'y ai rencontré onze fois en 17 ans, et il est apparu deux fois dans ma mission même, celle de Beno/Kwilu.

Un attribut de valeur des Kingoma; un peu batékisés comme je l'ai déjà signalé, est le pectoral ou hausse-col de cuivre finement travaillé qui vient des régions Teke. On l'appelait aussi *Muluumpu*.

Dans les cortèges accompagnant un chef, on battait devant lui le *Munkuuk*, un gong généralement double à anse centrale, en fer forgé, et aussi les *Matèn*, des sonnettes. Le chef était généralement armé d'une sagaie nommée *Ndaa*, et tenait dans l'autre main une sorte de sceptre ou bâton de justice *Muti* dont le manche était orné d'une figurine humaine. On le plantait dans le sol pour palabrer.

Les Yansi plus proches des Teke portaient le chignon *Munkot* d'allure assez féminine, mais tombant dans la nuque. Ils piquaient là-dedans des peignes et surtout l'herminette qu'ils plantaient en terre pour offrir des libations de malafou aux ancêtres. Tout au bout du chignon, pendait à un gros fil une volumineuse perle prismatique bleue, une véritable opale au un lapi-lazzuli : on la nomme *Lyé*.

Beaucoup de chefs se faisaient suivre jadis de leur glaive d'exécution nommé *Mbyéy a Kinsya*, couperet ou cimenterre soudanais, ou parfois d'un sabre d'origine européenne *Mpaar*. C'est avec ces

armes que le bourreau décapitait sur le talisman cheffal viril *Mulwuum* les manants coupables d'adultère avec une épouse de l'aristocratie, ou sur le *Kiip*, l'assassin d'un noble.

En matière de vêtements, tout ce qui était de couleur rouge, en façon de pourpre royale, ne pouvait être porté que par le chef et son matrilignage, ainsi que par les épouses royales. Par parenthèse, on revêtait de cette teinte des fétiches qui avaient rang de chef, comme Mpungu et Nkosi. Et une exception pittoresque était faite aussi en faveur des jumeaux, de leurs géniteurs et familiers, aussi longtemps que duraient les rites de ces naissances exceptionnelles.

Lors de l'indépendance de 1960, des garnements défiaient insolemment les vieux chefs et leurs traditions surannées en arborant des culottes d'une écarlate particulièrement provoquante. Appréhendant l'arrivée au pouvoir d'aventuriers peu dignes et peu scrupuleux, les seigneurs de jadis me faisaient cette réflexion désabusée : « Pourtant, c'est nous qui avons fait avec vos pionniers belges les pactes de sang. Vous n'aviez pas le droit de laisser ruiner notre pouvoir » !

VIII. Le sacre d'un chef couronné

Décès, funérailles et deuil en l'honneur du prédécesseur.

Le chef mourant est veillé par les membres de son matrilignage et ses femmes. Il a près de lui ou sur soi les insignes de son pouvoir. Son héritier présomptif ou *Ngameliim* est à son chevet, pour recueillir jusqu'à la moindre de ses dernières recommandations. Dans quelques peuplades Yansi mâtinées de Sakata ou Boma, ce neveu intime du chef était même chargé d'abrèger l'agonie de son oncle en lui pressant la gorge avec la lance *Ndaa*, mais ce n'était pas le cas chez tous. Le dernier soupir est accueilli par des lamentations délirantes. Aussitôt le petit-fils *Mubyém* vient recueillir dans la chambre mortuaire tous les attributs du pouvoir que ne peut encore toucher le neveu élu successeur, le bracelet héréditaire, le couvre-chef, la peau qui sert de trône et le collier à dents de léopard, éventuellement le hausse-col de cuivre, le couperet d'exécution et le sceptre ou bâton de commandement qui sert aux palabres. Il doit garder ce précieux dépôt dans sa propre case, jusqu'au jour où il couronnera le successeur.

A vrai dire, les lamentations sont surtout le fait de la famille intime du mort et de ses veuves et enfants. L'attitude des autres devient

bien vite différente : ils se mettent bientôt, batyul ou petits-enfants compris, à persécuter le lignage en deuil, et spécialement ses femmes, volant même leur cheptel, abîmant leurs cultures, prélevant sur leurs biens. Les gens en deuil sont d'ailleurs fort dévêtus, les femmes obligées de laisser leur poitrine découverte, la tête rasée, le visage et tout le corps enduits de cendre et de crasse, qu'ils doivent garder jusqu'à l'aube de l'investiture.

Le mort est exposé dans ses plus beaux atours, mais présente l'aspect d'un épouvantail sur lequel ironisent sans vergogne les manants qu'il a exploités durant son règne. Ses pairs des villages voisins apportent de grandes quantités de tissu pour l'ensevelir, des aliments et du malafou pour le repas de deuil. L'héritier s'isole dans la mortuaire, et commence aussitôt une longue retraite, dans l'abstinence, comme tout son matrilignage, d'aliments carnés, dans la pratique de l'incubation par la songerie et les rêves : il se fait posséder en quelque sorte par ses ancêtres, possession qui lui donnera encore durant son règne des crises apparentes de folie qu'on appelle le *Yé*.

Le cadavre, emballé assis sur un fauteuil dans un immense catafalque, est conduit en grande pompe au cimetière des chefs. Le deuil est mené par le *Mubyem*, mais, au dire des témoins, les autres *Batyul*, qui seront seuls admis dans l'enclos tombal, se livrent durant le trajet à mille contorsions. C'est leur sang plébéien qui ressort et se défoule. Les gens du matrilignage doivent s'arrêter à l'entrée de la palissade qui entoure les tombes, et revenir sur leurs pas. Le *Mubyem* donne le premier coup de houe à la tombe, et les *Batyul* procèdent à la mise en terre, recevant du *Mubyem* une part des étoffes offertes par les visiteurs pour les obsèques de leur grand-père. Passons sur le repas de deuil, où coule à flot le malafou, mais où l'on s'abstient des aliments habituellement fournis par la chasse ou toute autre industrie virile, puisque le mort est un homme.

Le successeur en retraite ne peut sortir que de nuit, sans qu'on le voie. Le jour de l'investiture, dont la date est fixée par le seul *Mubyem* et son conseil de notables *Nsaan*, la parenté matrilinéaire de l'élu entre dans la hutte mortuaire nommée *Nzo-Lil* où il se tient, le lave soigneusement, l'habille luxueusement de pied en cap, et le fait sortir. Le *Mubyem*, muni des attributs qu'il a recueillis chez son grand-père défunt, vient à la rencontre du récipiendaire. Je cite ici quelques formules officielles, utilisées lors de l'intronisation du

chef *Bey*, vers 1946, et soigneusement notées par mon confrère l'Abbé Antoine Wawa.

Le consécrateur apostrophe d'abord l'ancien *Ngameliim* par le nom qu'on lui donnait jusqu'à présent, et qu'il va lui-même changer tout à l'heure :

« N..., Naabu né makyè mwuül.
Bakaar yééb, babéaal yééb.
Tiin bakyay a bansaan,
Tiin bakyay a batwuu baaku.
Mbwun aaku buy manza.
Kaa yèèn a yèèn,
Uyiyèéné bankith ».

Un Tel, aujourd'hui tu deviens chef,
Femmes ou hommes ici présents, tous en sont informés.
Évite les épouses de tes manants
Aussi bien que celles de tes parents.
Liquide tes vellétés d'emportement ou entêtement.
Refuse-toi l'abus d'ensorceler quiconque
Et renonce à l'exploitation des esprits-fétiches.

Il lui passe au bras l'anneau du pouvoir, disant :

« Siil kwook. Ma mulwuu 'ku a kémwuül. »
Tends ton bras. Voici ton bracelet cheffal.

Il l'oint de kaolin blanc, signe de bénédiction et de paix :

« Naabu ma mpyem aaku.
Békin a bankith aaku kyél.
Kaa adidya budyadya,
Na yakwa bôkwakwa ! »
A présent, reçois ton kaolin.
Observe les tabous de tes esprits-fétiches.
Évite l'excès de nourriture (i.e. de sortilèges qui tuent),
De peur que tu ne meures prématurément.

Il lui passe au cou le collier de dents de fauves :

« Ma madzin aaku a ngo ». Voici tes dents de léopard.

Il lui présente le sabre de parade et d'exécution :

« Ma mbyéy aaku a kémwuül ». Reçois le couperet du pouvoir.

Il le coiffe du couvre-chef rouge ou emplumé

« Ma ékwuur aaku a mutwé.
Bungwuur yoy : mwuül alékab.
Naabu sa matadh,
Pa musyé, badya. »

Tiens ! revêts ton couvre-chef.
Garde-toi de toute avarice : un chef partage.
A présent, donne les trente coupes de sel, et
Paie ainsi la terre, que tes sujets mangent.

Retenons ce détail rituel révélateur. L'aristocratie sait que sa terre ne serait rien sans le travail des plébéiens, dont les morts d'ailleurs qui reposent dans ce sol, l'ont mise en valeur. Avant de gouverner, le chef doit payer à ses fidèles le prix de leur terre commune. Sa parenté présente l'offrande qui consiste à cette occasion en dix énormes bols de gros sel en cristaux.

Avant qu'on procède à la distribution, le moment est venu pour l'élu de choisir parmi une quarantaine de noms traditionnels, portés uniquement par les mâles, jamais par des *Ntwekaar*, celui qu'il désire porter, et qui est censé résumer, par la devise complète y afférente, l'orientation de son règne. Le consécuteur lui demande simplement : « Zin aaku na ? » Quel est ton nom ?

Il énonce alors clairement le nom symbolique et traditionnel de parade sous lequel tous le désigneront désormais. Par exemple Misit (les forêts), Mpyèr (savane arbustive), Nswéadh (douceur), Béay (lèpre). C'est ce dernier que prit l'élu auquel je fais ici allusion, parce qu'il comportait une légère menace dans le sens de « qui s'y frotte s'y pique ».

Le chef couronné, ayant gardé sur ses paumes le kaolin consacré par le *Mubyém*, dit à son tour à la foule : « Ma mpyém a bé ». Voici votre signe de paix, et il projette cette poussière sèche sur les spectateurs. Puis saisissant une touffe de Mikyak, ou herbes bénisseuses, il les distribue en proclamant :

« Méan mikyak a bé,
Andé bakaar, andé babéaal.
Késalaa, képuyaa.
Ntèy a mput, musim,
Nyam a mput, éfuüb ! »

Voici vos herbes porte-chance,
Autant pour vous femmes, que pour vous hommes.
Allez les mettre en œuvre en les agitant.
Ainsi le serpent venimeux, on l'attrapera,
Et le fauve sera inoffensif comme un tas de feuilles mortes.

Alors seulement retentissent applaudissements et acclamations, tandis que les serviteurs du chef partagent le sel qui paie la terre, une belle pièce entière de bétail ou de gibier, enfin des calebasses nombreuses et rebondies de vin de palme, pour réjouir les cœurs. Les tambours se mettent à battre, les fusils à tirer des salves à blanc et une danse échevelée s'organise aussitôt, qui durera toute la nuit.

IX. Réflexions et conclusions

De ce qui précède, il ressort qu'il faut rattacher surtout l'exercice et les mobiles du pouvoir chez les Yansi au culte des morts. La terre continue à leur appartenir et les descendants doivent la leur garder. Ce qui donne à toute cession de terrain chez les Bantous un sens d'usufruit, mais assez restrictif. La propriété des morts ne peut jamais être cédée, ni leur pouvoir sur ce domaine dans ses diverses modalités. Que reste-t-il dans ces conditions, étant donnée l'autonomie du Congo, et à moins que ses dirigeants ne légifèrent d'une manière européenne, des fameuses concessions léopoldiennes ou coloniales de jadis ?

Les rites que nous n'avons qu'esquissés suscitent le respect des vrais anthropologues, des vrais humanistes. Car ils sont basés sur des sentiments religieux, bien qu'imprégnés d'une mythologie primitive qui nous déconcerte. Trop souvent à l'époque de la colonisation et malgré de bonnes intentions, nous avons ruiné le respect des foules pour leurs autorités coutumières. Mais les sentiments profonds qui animent ces traditions du pouvoir n'ont pas disparu partout et se raniment en maint endroit où ils avaient perdu de leur impact sur les populations.

Ne nous froissons pas si quelque étudiant africain nous traite de béotiens, même nous missionnaires, nous reprochant d'avoir attenté à l'intégrité de l'âme bantoue. J'ai trop beau jeu de leur rappeler que ce sont surtout des confrères qui ont recueilli pieusement leurs traditions ancestrales, au moment même où de jeunes africains émancipés croyaient devoir s'en moquer. N'ai-je pas entendu de mes oreilles le jeune chef qui règne aujourd'hui à Kalakitini, après sa mère, se gausser de vénérables notables au moment même où ils m'apprenaient pour la première fois que leurs ancêtres avaient suivi la rive droite de l'Ubangi : « Quel intérêt, disait-il, peuvent bien présenter ces radotages ! » Je suis certain que ce brave garçon a retrouvé aujourd'hui une plus grande fierté du passé malgré tout prestigieux de ses ancêtres.

Ces traditions, archaïques sans doute, mais bien adaptées à la petite vie tribale ou villageoise de jadis, s'affrontent avec la civilisation, son christianisme, son rationalisme ou son matérialisme, avec le suffrage universel encore si influencé par des tribalismes divers,

avec la conception moderne d'un état-nation dont même les limites n'ont pas été tracées par ses habitants ou ses dirigeants actuels, avec un concept de la démocratie à la mesure d'un pays aussi gigantesque, avec les rivalités économiques vis-à-vis de l'Europe ou d'autres voisins, avec la révélation de tant d'idéologies sociales ou politiques nouvelles. Cet affrontement ne peut se produire sans un heurt profond de la sensibilité africaine, qui s'est révélée à nous jusque dans son organisation politique ancienne et fatalement dépassée. C'est pourquoi je joins ma voix à celle de tant d'ethnologues qui, comme moi, aiment profondément l'Afrique, pour que ses dirigeants fassent adroitement et patiemment le difficile raccord entre ce passé respectable, ses institutions surannées mais si spécifiquement africaines, et l'idéal moderne le plus conforme possible aux profondes aspirations de l'Afrique rajeunie mais éternelle.

Adresse de l'auteur : P. Swartenbroeckx, S.J.
Sint Jansbergsteenweg, 95
3030 Heverlee.